

La ville de Saint-Paul-de-Vence s'engage pour la biodiversité en devenant partenaire du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

En ce 21 mai 2021, la commune de Saint-Paul-de-Vence signe une convention de partenariat de 3 ans avec le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au programme notamment, la réalisation d'un inventaire citoyen floristique et faunistique.



Ce rapprochement entre la ville de Saint-Paul-de-Vence et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est fait naturellement. « Aussitôt après avoir pris ses fonctions, mon équipe s'est penchée sur les enjeux environnementaux. Nous avons récemment rejoint le programme **“Territoire Engagé Nature” (TEN)** visant à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Une coordinatrice consacrée aux questions environnementales et développement durable a été nommée ; elle travaille de façon transversale avec tous nos services.», explique Jean-Pierre CAMILLA, maire de la commune.

« De notre côté, nous avons été convaincus par la dynamique interne de la ville. Nos interlocuteurs partagent notre position, à savoir que **pour bien préserver la biodiversité, il est nécessaire de bien la connaître et de bien la faire connaître** », continue Henri SPINI, président de l'association.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce partenariat, **l'un des premiers chantiers sera la réalisation d'un inventaire citoyen floristique et faunistique, en se focalisant notamment sur l'observation et le comptage des :**

- reptiles et amphibiens
- insectes
- chiroptères
- mollusques
- flore.

Contact presse :

Service communication - Mairie de Saint-Paul-de-Vence

Tel : 04 93 32 41 62 / 06 67 07 50 86 - Email : com.mairie@saint-pauldevence.fr



« Nous avons déjà réalisé un recensement partiel faunistique avec la Ligue de Protection des Oiseaux mais **notre volonté est d'aller plus loin en impliquant et en mobilisant les Saint-Paulois. A moyen terme, cette étude nous permettra de déterminer les enjeux et actions de conservation d'espèces, et donc d'orienter ou affiner des projets de développement locaux** », commente Sylvie Tolle, conseillère municipale déléguée à l'environnement, au développement durable et aux économies circulaires et numériques.

Pour ce faire, la commune de Saint-Paul-de-Vence va s'appuyer sur l'expertise du CEN PACA. Fort de ses 45 salariés en région et de sa bonne connaissance du terrain, le Conservatoire a d'ores et déjà participé à plus d'une dizaine de démarches similaires dans des communes avoisinantes : Mouans-Sartoux, Châteauneuf-Grasse...

En complément, de nombreux autres temps forts vont voir le jour ; en partenariat avec la mairie de Saint-Paul-de-Vence, le CEN PACA va notamment :

- **co-organiser la Nuit de la chauve-souris, le 27 août 2021**. Lors de cette soirée, les Saint-Paulois pourront assister à la projection d'un film sur les chiroptères, suivie d'un débat. Après avoir pique-niqué, ils seront invités à écouter des chauves-souris.
- présenter, avec le soutien du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, **l'exposition itinérante "Les orchidées sauvages en région PACA" en octobre à la médiathèque de Saint-Paul-de-Vence**
- participer aux principaux événements de la commune : Fête de la Nature en mai 2022, Festival de la Montagne 2022...

« Ce partenariat s'annonce enrichissant et nous avons hâte d'en explorer tout le potentiel. », conclut Jean-Pierre CAMILLA, maire de la commune.

A propos du CEN PACA :

Créé en 1975, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) est une association à but non lucratif, d'intérêt général dont l'objectif principal est de préserver le patrimoine naturel de la région PACA. Pour ce faire, ses actions s'articulent autour de 4 mots clés :

- connaître
- protéger
- gérer
- sensibiliser.

Comptant près de 50 salariés, plus de 600 adhérents et de nombreux bénévoles, le Conservatoire regroupe scientifiques, naturalistes de compétences diverses, personnel administratif, amoureux de la nature et toute personne intéressée par la préservation des richesses naturelles de la région.

Contact presse :

Service communication - Mairie de Saint-Paul-de-Vence

Tel : 04 93 32 41 62 / 06 67 07 50 86 - Email : com.mairie@saint-pauldevence.fr